Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260414-D2026_023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2026

Date de convocation et affichage : le 2 avril 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	13	2	15
Votes			
Pour	*Contre*	*Abstention*	
15	*0*	*0*	

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme Sylvie **Morisseau** - - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - Mme Ludivine **Perigué** - M. Guillaume **Chevalier** – Mme Monique **Ollivier** – M. Damien **Aubry** – Mme Stéphanie **Thomas** – Mme Sylvaine **Bonno** - M. Jean-Noël **Belaud** -

Absent excusé : Alexandre **Moison** - Damien **Guillas**
Pouvoirs : Alexandre Moison à Nicolas Renac – Damien Guillas à Sylvaine Bonno
Secrétaire de séance : Soizic Strouble

2026-023 : Finances : Vote du budget Lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget communal 2026 tel qu'il a été travaillé et discuté en commission de finances
Le contenu détaillé de ce budget figure dans les documents qui ont été transmis à l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants ;
Après avoir entendu en séance le rapport présenté par M. le Maire,

Section de fonctionnement	***Vote du BP 2026***
Dépenses	74 345.00
Recettes	74 345.00
Section d'investissement	***Vote du BP 2026***
Dépenses	75 840.00
Recettes	75 840.00

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal :

ADOPTE le budget Lotissement 2026 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
Les sections fonctionnement et investissement s'équilibrent comme présenté ci-dessus :

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance le 14 avril 2026

Le Maire
Arnaud Brindejonc

Le secrétaire de séance
Soizic Strouble